

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
 Séance du 4 novembre 2025 - Délibération n° 2025/11/08

Objet : PROPOSITION D'ACHAT D'UN TOTEM A LA STATION SERVICE DE ROYERE DE VASSIVIERE POUR AFFICHER LES TARIFS DE CARBURANTS

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 28 octobre 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jacques MALIVERT – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY – Thierry GAILLARD – Martine LAPORTE

Etaient excusés : Pierre-Marie NOURRISSEAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		7	7	Nul(s)	Refus de vote
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	0	0
7	0	0	0	0	0

Le Président expose aux membres du Bureau communautaire que l'affichage actuel des tarifs de carburants à la station-service de Royère-de-Vassivière se fait au moyen d'un simple panneau posé sur le trottoir. Il indique qu'il serait nécessaire d'installer un véritable dispositif d'affichage conforme aux normes actuelles et offrant une meilleure visibilité pour les usagers.

Un TOTEM électronique double face permettrait de répondre à ces besoins. Ce dispositif inclurait un affichage lumineux des tarifs et la possibilité, pour le régisseur, de modifier directement les prix à distance.

Un devis a été demandé à la société MADIC, qui a déjà assuré la rénovation de la station-service.

Le montant proposé s'élève à 13 195,00 € HT, soit 15 834,00 € TTC.

Le Président précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits suffisants inscrits au budget de la collectivité ;

Considérant le manque de visibilité des tarifs de carburants pour les usagers ;

Considérant la rénovation récente de la station-service de Royère-de-Vassivière ;

Considérant la nécessité de disposer d'un affichage moderne, lumineux et conforme à la réglementation ;

Considérant que le devis présenté par la société MADIC répond aux besoins exprimés et propose un tarif adapté ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Approuve l'installation d'un TOTEM pour les tarifs de carburants
- Autorise le Président à signer le devis nécessaire avec MADIC pour un montant de 13 195,00 € HT soit 15 834,00 € TTC;
- Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2025 ;
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

